



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018**

Le **jeudi 27 septembre 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 septembre 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

**Etaient présents :**

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, François CRAMILLY, Cécile JOURDAINNE, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Patricia LEFEBVRE, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

**Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :**

Cécile GALHAUT à Daniel ROUSSEL, Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Sophie LOQUIN à Hubert LUCAS, Robin DAVID à William GUILLARD, Amandine TAVARES GOMES à Cécile JOURDAINNE, Jean Marie ALINE à Vincent SGARLATA, Juanita AUGUSTIN à Patricia LEFEBVRE

**Absent(s) non excusé(s) :**

Christian LETEURTRE

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur PETIT est nommé secrétaire de séance.

-----  
**ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES - CM/18/094**

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que celui-ci doit se prononcer en vue d'accepter les demandes d'admission en non-valeur de certains titres de recettes pouvant se révéler être irrécouvrables ou éteintes, en raison soit de l'insolvabilité du débiteur, soit de la caducité de la créance, soit de la disparition du débiteur.

Le Conseil Municipal est informé que Madame la Trésorière de Duclair a adressé au Service Finances de la commune l'état des créances éteintes pour le 2<sup>e</sup> trimestre 2018. Cet état s'élève à 98.95 € et correspond pour l'essentiel à des repas servis à la cantine scolaire dont certains montants sont inférieurs à 15 euros :

Motif de la présentation en admission à non-valeur	Exercice concerné	Montant
Reste à réaliser inférieurs à 15 euros	2016	9,75 €
Reste à réaliser supérieurs à 15 euros	2016	42,25 €
Reste à réaliser supérieurs à 15 euros	2017	46,95 €
Total		98,95 €

Pour ces motifs, il est demandé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur la somme susmentionnée.

### LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

**DECIDE** d'admettre en non-valeur la somme de 98,95 €.

Exercice concerné	Montant
2016	9,75€
2016	42,25 €
2017	46,95 €
Total	98,95 €

**DIT** que cette somme sera inscrite à l'article 6542 « Créances éteintes » pour un montant de 98,95 €.

**CHARGE** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	28	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait, le 28 septembre 2018

**Patrick CALLAIS,**  
**MAIRE**

